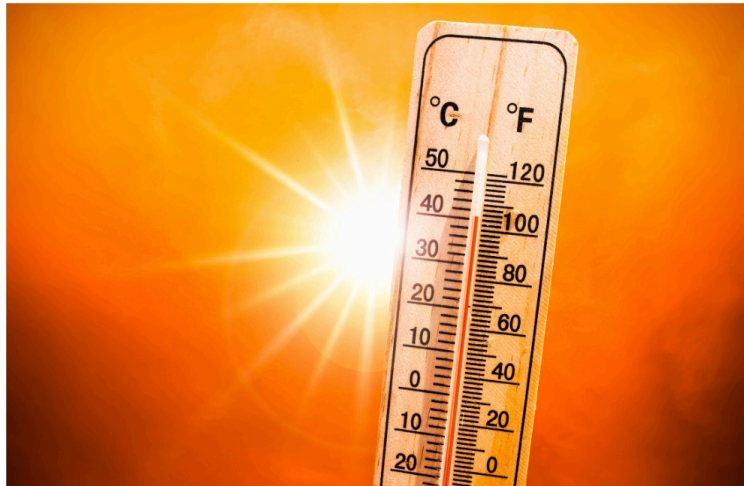


Passage en vigilance rouge « canicule extrême » et mesures préfectorales de restriction



Passage en vigilance rouge « canicule extrême » et mesures préfectorales de restriction

Le département du Gers a été placé en vigilance météorologique rouge pour canicule, à compter de 12h00 ce dimanche 21 juin 2026.

L'épisode caniculaire en cours sur le territoire métropolitain est étendu et durable. Les températures devraient atteindre 38 à 41 °C dans le département en début de semaine prochaine et pourraient se maintenir au-dessus de 35 °C les jours suivants.

Mesures préfectorales

Face à cette situation, Alain Castanier, préfet du Gers, a décidé la mise en œuvre de mesures exceptionnelles de protection des populations.

Ainsi, par mesure de prévention et afin de limiter les risques pour la population deux arrêtés préfectoraux (consultables en ligne) ont été pris :

Le préfet appelle à limiter la consommation d'alcool afin de préserver les services de secours et de soins, et de permettre aux soignants de se concentrer sur la prise en charge des personnes les plus vulnérables. La consommation d'alcool en période de fortes chaleurs accentue en effet le risque de malaise et de déshydratation par son action perturbatrice des mécanismes de régulation thermique du corps.

L'ensemble des services de l'État, des collectivités territoriales, des services de secours, des établissements de santé, des opérateurs publics, des associations agréées de sécurité civile ainsi que des acteurs de la solidarité est pleinement mobilisé afin de faire face à cet épisode météorologique.

Une visioconférence aura lieu cet après-midi pour préparer au mieux les heures et les jours à venir. Un communiqué sera adressé en fin de journée avec les éventuelles nouvelles mesures.

Risque incendie

Le risque incendie est également très élevé et la population est invitée à redoubler de prudence. Il est essentiel d'éviter toute activité susceptible de déclencher des feux de végétaux et de ne pas jeter de mégots de cigarette sur le bord des routes.

En cas de départ de feu ou de fumée suspecte, chaque seconde compte. Ne tentez pas de lutter seul si le feu vous dépasse : donnez immédiatement l'alerte en appelant le 18 ou le 112.

Conseils pour la période de canicule, adoptez les bons gestes

- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Buvez régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif ;
- Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Utilisez un ventilateur et/ou la climatisation, si vous en disposez ;
- Fréquentez des lieux climatisés ou frais près de chez vous (lieux de culte, grandes surfaces, cinémas, bibliothèques municipales...)
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes ;
- Évitez les efforts physiques ;
- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool

N'hésitez pas à demander conseil à votre médecin traitant en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).

Le danger est plus fort pour les bébés, les personnes âgées, les personnes atteintes de maladies chroniques ou de troubles de la santé mentale, les personnes qui prennent régulièrement des médicaments et les personnes isolées.

Pour tout renseignement, un numéro vert national, « Canicule info service », est à disposition au 0800 06 66 66, de 9h à 19h.

Toutes les informations seront actualisées sur le site des services de l'État en cliquant ici.